

## AVIS DE CONCOURS - MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

### Section 1 – Pouvoir adjudicateur

#### 1. Nom et adresse

Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou – 6 Place de la Mairie, Villevêque – 49140 Rives-du-Loir-en-Anjou – Tel 02 41 69 51 15 – mail [finances@rivesduloirenanjou.fr](mailto:finances@rivesduloirenanjou.fr) – code NUTS : FRG02

Profil acheteur : [www.alm.marches-securises.fr](http://www.alm.marches-securises.fr)

Adresse internet : [www.rivesduloirenanjou.fr](http://www.rivesduloirenanjou.fr)

#### 2. Procédure conjointe : le concours ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

#### 3. Communication

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet sur le profil acheteur [www.alm-marches-securises.fr](http://www.alm-marches-securises.fr)

#### 4. Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

#### 5. Activité principale

Services généraux des administrations publiques

### Section 2 – Objet

#### 1. Etendue du marché

Intitulé : concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour l'extension et la restructuration du complexe sportif des Vignes d'Oule

Numéro de référence : C2022-01

#### 2. Code CPV principal : 71221000-3

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

#### 3. Description des prestations

La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou réfléchit au devenir de son complexe sportif des Vignes d'Oule, dans un contexte d'accroissement des besoins du tissu associatif, de développement de nouvelles pratiques sportives et de vieillissement de la salle existante. Suite à une étude de faisabilité, la collectivité a décidé de construire une nouvelle salle de sports en première tranche, puis de rénover le complexe actuel en seconde tranche. La première tranche s'effectuera en site occupé. Le présent concours vise à sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre. Le projet de création d'une salle nouvelle intègrera :

- Création d'un équipement, d'une surface utile d'environ 2000 m<sup>2</sup>, comprenant notamment un hall et espace de convivialité mutualisés, une salle omnisports de 1500 m<sup>2</sup> de niveau d'homologation régionale, un espace escalade de type BLOC de niveau d'homologation régionale associé à la salle omnisports.

- Restructuration du complexe actuel : rénovation de l'espace de pratique sportive, aménagement de la salle polyvalente existante en une salle dédiée aux activités douces, mises aux normes des vestiaires et sanitaires, rénovation thermique de l'ensemble.

L'enveloppe prévisionnelle globale de travaux est de 5 670 000 € HT.

Livraison attendue pour Février 2026.

L'attributaire se verra confier les missions suivantes : APS / APD / PRO / ACT / VISA / DET / AOR. Missions complémentaires : DIAG, Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)

### **Section 3 – Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

#### **1. Conditions de participation**

Critères de sélection des candidats : le concours est ouvert aux candidats se présentant seuls s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées ci-après, ou aux équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre justifiant des compétences suivantes : Architecture / Ingénierie en bâtiment / TCE (structure, fluides, VRD) / Economie de la construction / Techniques environnementales / Paysage, étant précisé qu'en cas de groupement l'un des membres peut réunir plusieurs compétences. En cas de groupement le mandataire sera solidaire. Le mandataire devra être un architecte.

Les candidatures recevables seront examinées par le jury sur le fondement des critères suivants : Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate (Appréciation des capacités économiques et des moyens humains au regard de la complexité et de la spécificité du projet, adéquation entre la composition de l'équipe proposée et les compétences exigées, adéquation des références des membres de l'équipe par rapport à l'objet et l'importance financière du projet.) / Qualité des références fournies (au moins un équipement d'importance ou de complexité équivalente, 3 références architecturales maximum)

#### **2. Conditions liées au marché**

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Architecte ou équipe d'architectes mandataire de l'ensemble du groupement.

### **Section 4 – Procédure**

#### **1. Description**

##### **a. Type de concours**

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

##### **b. Critères d'évaluation des projets**

Les projets seront évalués par le jury au regard des critères suivants : 1 – qualité de la réponse au programme ; 2- compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux ; 3- maîtrise du calendrier de l'opération

#### **2. Renseignements d'ordre administratif**

##### **a. Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

Vendredi 07 Octobre à 12h.

##### **b. Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

Date :

##### **c. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation** Français

### **3. RÉCOMPENSES ET JURY**

#### **a. Information sur les primes**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Le montant de la prime à verser aux participants est de 25 000 euros HT correspondant à des prestations de niveau esquisse. L'esquisse porte sur la totalité du projet

#### **b. Détail des paiements à verser à tous les participants :**

La prime est versée par l'acheteur aux participants sur proposition du jury. Les participants peuvent faire parvenir leur demande de paiement dès qu'ils sont informés par l'acheteur des résultats du concours ou à compter de la publication de l'avis de résultat de concours. Le règlement de la prime s'effectue sur facture émise par le participant et déposée sur le portail public de facturation. Les délais de paiement sont conformes aux dispositions des articles R. 2192-10 et R. 2192-11 du CCP. La rémunération de l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime qu'il a reçue pour sa participation au concours.

#### **c. Contrats faisant suite au concours**

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

#### **d. Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

#### **e. Composition du jury : conforme à l'article R.2162-22 du CCP**

## **Section 6 : Renseignements complémentaires**

### **1. Informations Complémentaires**

Les dossiers de candidature, rédigés en langue française devront comporter les pièces mentionnées au Règlement de concours

### **2. Procédures De Recours**

Tribunal Administratif de Nantes

6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111

44041 Nantes Cedex

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr